

# Règlement

## 1 LES COURSES :

Les départs du Trail du Mont Olympe et Les Sentiers de l'Ermite seront donnés le dimanche 14 janvier 2018 devant le gymnase du collège, arrivées au même endroit. Trail du Mont Olympe : Départ 9h00, 28km – 1400m D+, ravitaillements aux km9, km18 et collation à l'arrivée. Limité à 600 dossards. Les Sentiers de l'Ermite : Départ 10h00, 15km – 600m D+, ravitaillements au 9ème kilomètre et à l'arrivée. Limité à 600 dossards.

## 2 INSCRIPTION ET RETRAIT DOSSARDS :

Pour les 2 distances : Inscription sur [www.chronosport.fr](http://www.chronosport.fr) jusqu'au 12/01/2017 (dans les places disponibles). Aucune inscription et paiement sur place, paiement à l'inscription de 23€ pour le TMO et 13€ pour l'Ermite (hors frais de transaction) jusqu'au 30/11/2017. Majoration de 3€ pour le TMO et 2€ pour l'Ermite à partir du 01/12/2017. TMO ouvert à partir des juniors (2000) et l'Ermite à partir des cadets (2002). (Pour paiement par chèque adressez celui-ci à l'ordre de LFA Trets)

Les participants devront fournir obligatoirement un certificat médical de moins d'un an portant la mention « absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition » ou fournir une licence sportive valide le jour de la remise des dossards. Seules les licences FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, FFtri, FFCO,FFPM seront acceptées. (Aucunes dérogation ne sera faite)

Les retraits des dossards se feront au gymnase du collège à Trets le samedi 13/01/2018 de 15h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 7h30. TMO retrait jusqu'à 8h30, l'Ermite retrait jusqu'à 9h30.

## 3 COUREUR RESPONSABLE :

Les courses se déroulant dans un milieu naturel et passant sur des propriétés privées, chaque coureur s'engage à respecter la charte du coureur responsable disponible ici : <http://www.aurelienne.lfa-trets.fr/index.php/charte>.

Pour éviter toute dispersion dans la nature, il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements en colline.

## 4 SÉCURITÉ :

La couverture assistance médicale sera assurée par la croix rouge, un médecin, les pompiers et des secouristes.

La circulation et le signalement seront assurés par la police municipale et/ou bénévoles munis de chasubles « Organisation ». Les intersections ne seront pas toutes couvertes par un signaleur, le coureur devra user de sa vigilance pour suivre les rubalises ou traçage.

Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile. L'intervention de cette assurance spécifiquement souscrite par les organisateurs pour les participants est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont il pourrait bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

## 5 MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET BARRIÈRE HORAIRE (pour le TMO) :

Chaussures de type trail. Réserve d'eau minimum 0,60 litre. Vêtement de pluie obligatoire si le risque de pluie est >50% selon les prévisions locales établies par Météo France. Gobelet.

Une barrière horaire sera établie au 22ème kilomètre à 13h00. Tous les coureurs qui passeront après 13h00 ne seront pas classés. Un rapatriement sera organisé ou le coureur pourra choisir de finir la course sous sa propre responsabilité.

## 6 CHRONOMÉTRAGE :

Les chronométrages seront assurés par la société Chronosports. Les résultats seront disponibles sur le site du chronométreur [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr) et sur le site de l'organisation (un peu plus tard) [www.aurelienne.lfa-trets.fr](http://www.aurelienne.lfa-trets.fr)

## 7 RÉCOMPENSES :

Un t-shirt manche courte sera offert à chaque participants des Sentiers de l'Ermite et un t-shirt manche longue pour chaque participant du TMO. Une remise des prix sera effectuée au gymnase du collège qui récompensera les 3 premiers hommes et femmes au scratch, les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie, pas de cumul. Les remises des récompenses se feront à partir de 12h00 pour l'Ermite et 13h00 pour le TMO.

## 8 ANNULATION ET MODIFICATIONS DES ÉPREUVES :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les manifestations en cas de force majeure (événements spécifiques ou intempéries entraînant un risque pour les personnes) ou de proposer un tracé de repli.

## 9 DOUCHES ET CONSIGNE :

Des douches et consignes seront mises à disposition des participants au gymnase du collège.

## 10 CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :

Des contrôles anti-dopage seront susceptibles d'être effectués après l'épreuve afin d'assurer le respect des règles de comportement sportif.

## 11 CNIL :

Conformément à la réglementation de la CNIL, les concurrents ne désirant pas figurer au classement sur les sites FFA ou de l'organisation ainsi que sur les photos devront faire une demande lors du retrait des dossards auprès de l'organisation.